



SAINT-PIERRE DE  
**CHARTREUSE**  
DU SKI, MAIS PAS QUE...

# TARIFS D'INSCRIPTION

Saison 2020 - 2021



Club des Sports de Saint-Pierre de Chartreuse  
Mairie, 38380 Saint-Pierre de Chartreuse  
Web : [www.cds-chartreuse.fr](http://www.cds-chartreuse.fr)  
Email : [contact@cds-chartreuse.fr](mailto:contact@cds-chartreuse.fr)



## I - Tarifs d'inscription en loisir

### Inscription en loisir au club des sports

---

L'inscription en loisir au club des sport comprend :

- La carte neige, adhésion obligatoire à la Fédération Française de Ski (FFS).
- L'adhésion optionnelle à une garantie d'assurance individuelle proposée par la FFS :
  - *Option d'assurance primo*
  - *Option d'assurance médium*
  - *Option d'assurance optimum avec licence compétition*
- L'adhésion au club des sports incluant :
  - *10 séances d'entraînement le samedi de 9h à 12h à partir du premier samedi de janvier*
  - *L'insigne ESF en fin de saison.*

Pour valider votre inscription en loisir, vous devez impérativement :

- Remplir le formulaire en ligne d'inscription loisir.
- Accepter le règlement intérieur du club.
- Régler la cotisation au club des sports. Cette cotisation est indivisible et non remboursable.
- Fournir au club des sports les éléments suivants :
  - *Un **certificat médical datant de moins d'un an** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du ski de compétition.*  
*OU*  
*Un **questionnaire de santé** (Cerfa 15699\*01) rempli et signé dans le cas où vous avez déjà fourni un certificat médical au club des sports l'année dernière ou il y a 2 ans. Le questionnaire de santé est disponible sur [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do).*
  - *Le **bordereau d'acceptation de la notice d'information de la carte neige** rempli et signé. La notice d'information de la carte neige se trouve sur le site de la FFS :  
[www.ffs.fr/pdf/carteneige/2021/NoticeInformation-DeclarationAccident2020-2021.pdf](http://www.ffs.fr/pdf/carteneige/2021/NoticeInformation-DeclarationAccident2020-2021.pdf)*  
*Le bordereau d'acceptation seul est téléchargeable sur le site du club :  
<http://cds-chartreuse.fr/sitepublic/public/Inscriptions-2021/BordereauAcceptationFFSCDS2021.pdf>*



## Tarifs d'inscription loisir

Les tarifs d'inscription en loisir au club des sports dépendent de la commune de résidence de l'enfant à inscrire et sont les suivants :

Commune de résidence	Tarif d'inscription
Enfant <b>résident St-Pierre de Chartreuse ou St-Pierre d'Entremont</b> , sans option d'assurance	<b>165 €</b>
Enfant <b>résident extérieur</b> , sans option d'assurance	<b>206 €</b>

Les tarifs ci-dessus comprennent l'adhésion au club des sports à la FFS mais ne comprennent pas d'option d'assurance. En tant qu'adhérent de la FFS, vous pouvez souscrire à l'une des options d'assurance proposées par la FFS. Les tarifs des options d'assurance dépendent du niveau de garantie d'assurance et sont les suivants :

Option d'assurance complémentaire	Tarif d'inscription
Option d'assurance <b>Primo</b>	<b>11 €</b>
Option d'assurance <b>Médium</b>	<b>19 €</b>
Option licence <b>Compétition</b> assurance <b>Optimum</b>	<b>64 €</b>

### NOTES :

- Le détail des différentes options d'assurance se trouvent dans la notice d'information de la carte neige (voir chapitre précédent).
- Pour les inscrits qui veulent participer à des compétitions lors de la saison, il est impératif de prendre une licence compétition.

### IMPORTANT :

L'inscription en loisir au club des sport ne comprend pas le forfait de ski Cœur de Chartreuse :

- Pour les enfants scolarisés sur St Pierre de Chartreuse, la Mairie de St-Pierre de Chartreuse propose des forfaits saison (se renseigner en Mairie).
- Pour les extérieurs, la station Cœur de Chartreuse propose le forfait saison à prix réduit aux enfants du club des sports inscrits en loisir. Le club peut effectuer un achat groupé, il est alors nécessaire alors de nous fournir une photo et un chèque du montant du forfait avant le 22 novembre 2020. A ce jour, les tarifs ne sont pas encore connus mais à titre indicatif ce forfait était à 85€ pour la saison 2020.



## II - Tarifs d'inscription en compétition

### Licence carte neige de la FFS

L'inscription au club des sport est soumise au paiement de la licence carte neige de la Fédération Française de Ski (FFS). Cette cotisation est non remboursable, indivisible et comprend :

- *L'adhésion individuelle à la FFS.*
- *L'option d'assurance individuelle proposée par la FFS : Option « Optimum » pour la pratique du ski de compétition (option « Primo » pour la pratique du ski en loisir).*

Les tarifs de la licence carte neige dépendent de la catégorie du licencié et sont les suivants :

Catégorie	Tarif de la licence carte neige
<b>Jeune</b> né(e) en 2006 et après	<b>101,90 €</b>
<b>Adulte</b> né(e) en 2005 et avant	<b>128,90 €</b>

Pour obtenir la carte neige, vous devez impérativement fournir au club des sports les éléments suivants :

- Un **certificat médical datant de moins d'un an** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du ski de compétition.

OU

**Un questionnaire de santé** (Cerfa 15699\*01) rempli et signé dans le cas où vous avez déjà fourni un certificat médical au club des sports l'année dernière ou il y a 2 ans. Le questionnaire de santé est disponible sur [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do).

- Le **bordereau d'acceptation de la notice d'information de la carte neige** rempli et signé. La notice d'information sur la carte neige se trouve sur le site de la FFS : [www.ffs.fr/pdf/carteneige/2021/NoticeInformation-DeclarationAccident2020-2021.pdf](http://www.ffs.fr/pdf/carteneige/2021/NoticeInformation-DeclarationAccident2020-2021.pdf)  
Le bordereau d'acceptation seul est téléchargeable sur le site du club : <http://cde-chartreuse.fr/sitepublic/public/Inscriptions-2021/BordereauAcceptationFFSCDS2021.pdf>

**NOTE :** Pour les inscrits qui veulent participer aux activités organisées par le club des sports lors des vacances de la Toussaint, il est impératif de se préinscrire en ligne, de fournir un certificat médical et de régler sa licence avant le 16 octobre 2020.



## Cotisation au club des sports

L'inscription au club des sport est soumise au paiement de la cotisation au club des sports. Cette cotisation est indivisible et comprend :

- *l'adhésion individuelle au Club.*
- *la participation à la rémunération des entraîneurs.*
- *le forfait saison à la station Cœur de Chartreuse (uniquement pour les inscrits en compétition).*
- *Les coûts d'inscriptions pour 4 courses dans la saison : frais d'inscription et forfait course. (uniquement pour les inscrits en compétition).\**

**NOTE :** \* Au-delà de la 4<sup>ème</sup> course, les frais d'inscriptions ainsi que les forfaits courses sont à la charge des coureurs. Le Club fait l'avance des frais d'inscriptions, et un mode de remboursement est mis en place par le biais de chèques de 60€ demandés lors de l'inscription. Ces chèques seront détruits si non utilisés en fin de saison et s'ils ne sont utilisés qu'en partie un remboursement sera réalisé par le trésorier en fin de saison.

**NOTE :** Le club accepte les Chéquiers Jeune Isère et la carte Pass Région Rhône Alpes.

Les tarifs de la cotisation au club des sports dépendent de la commune de résidence du licencié et sont les suivants :

Commune de résidence	Tarif de la cotisation au club des sports
<b>Saint-Pierre de Chartreuse</b> <b>Saint-Pierre d'Entremont</b>	<b>259,00 €</b>
<b>Autres communes</b>	<b>347,00 €</b>

Dans le cas de plusieurs inscriptions en compétition au sein d'une même famille, une réduction s'applique à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription en compétition. Les réductions appliquées sont les suivantes :

Inscription en compétition	Réduction sur le tarif de la cotisation
<b>2<sup>ème</sup> inscription en compétition</b>	<b>-25,00 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> inscription en compétition</b>	<b>-50,00 €</b>

Pour l'inscription en compétition, vous devez impérativement avoir rempli le formulaire en ligne d'inscription et accepté le règlement intérieur du club.

